



Original : français

N° : ICC-01/04-01/10

Date : 23 mai 2011

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE I

Composée comme suit : Mme la juge Sanji Mmasenono Monageng, juge unique

SITUATION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

AFFAIRE

LE PROCUREUR

c. CALLIXTE MBARUSHIMANA

Public

Enregistrement des versions publiques expurgées des annexes aux Observations du Greffier conformément à la « Decision on the "Defence Request for the Review of the Scope of Legal Assistance" » rendue le 11 mai 2011

Origine : Greffe

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno-Ocampo
Mme Fatou Bensouda
M. Anton Steynberg

Le conseil de la Défense

Me Nicholas Kaufman
Mme Yael Vias-Gvirsman

Les représentants légaux des victimes

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

Mme Silvana Arbia

Le greffier adjoint

M. Didier Preira

La Section d'appui aux conseils

Esteban Peralta Losilla

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

Autres

Dans sa décision du 11 mai 2011 (ICC-01/04-01/10-142), la Juge Unique de la Chambre préliminaire I, Sanji Mmasenono Monageng, a ordonné au Greffier d'enregistrer les versions publiques expurgées des détails des contacts de toutes les personnes contenus dans l'Annexe 1 (ICC-01/04-01/10-102-Conf-Exp-Anx1), l'Annexe 3 (ICC-01/04-01/10-102-Conf-Exp-Anx3), l'Annexe 4 (ICC-01/04-01/10-102-Conf-Exp-Anx4) et l'Annexe 5 (ICC-01/04-01/10-102-Conf-Exp-Anx5) des « Observations of the Registrar on the "Corrigendum to Request for the Review of the Scope of Legal Assistance" » du 4 avril 2011.

Par la présente, le Greffier enregistre les versions publiques expurgées des Annexes 1, 3, 4 et 5 suivant l'ordre susmentionné.

Pour le Greffier
Didier Preira
Greffier adjoint



Fait le 23 mai 2011

À La Haye (Pays-Bas)